

*Baidu, le leader chinois de la recherche en ligne, est célèbre pour ses services de référencement des sites de téléchargement de fichiers MP3, une spécialité qui déplaît aux majors de la musique qui ont décidé de riposter : une plainte a été déposée contre le moteur de recherche, stigmatisé également dans un appel aux annonceurs pour organiser son boycott.*

Le moteur de recherche Baidu, avec 60 % de parts de marché en Chine, le premier pays au monde en nombre d'internautes, fait désormais partie des cibles des majors du disque engagées dans une lutte mondiale contre le piratage. En effet, la Chine est le paradis du téléchargement illégal, qui concerne près de 99 % de l'ensemble des téléchargements de musique, ce qui, selon les majors du disque, leur fait perdre 80 % de leurs revenus théoriques sur le marché chinois. Une perte accentuée par les liens recensés sur Baidu qui permettent de trouver sans difficulté le titre à télécharger illégalement.

En associant le succès de Baidu à celui des téléchargements illégaux en Chine, les majors menacent donc le moteur de recherche pour peser sur sa stratégie. Dans un communiqué de presse diffusé en juin 2008, Universal Music, Warner Music et Sony BMG, soutenues par des associations professionnelles, appellent tout simplement au boycottage du moteur de recherche par les annonceurs pour « *riposter vigoureusement à Baidu, le plus important et plus incorrigible pourvoyeur de musique piratée en Chine* ». Car c'est bien le côté « *incorrigible* » de Baidu qui agace les majors : alors que le site affiche en première page un outil de recherche de fichiers MP3, destiné à faciliter le téléchargement de musique en ligne, Baidu se retranche derrière le fait qu'il n'offre qu'un service d'accès à des sites, qui peuvent être illégaux ou non. Il considère en conséquence qu'il n'a pas à s'engager dans une politique de non-référencement des sites illégaux pour lutter contre le piratage, ce qui bien évidemment déprécierait l'intérêt du service proposé aux nombreux internautes tentés par le piratage.

Outre les appels au boycottage, les trois majors ont également lancé une procédure à l'encontre du moteur de recherche chinois par l'intermédiaire de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI). Une première plainte a été déposée en avril 2008 à Pékin par l'IFPI, qui réclame 500 000 yuans (72 000 dollars) de compensation par titre piraté, une liste initiale de 127 titres ayant été fournie qui fait espérer à l'IFPI une amende de plus de 9 millions de dollars à l'encontre de Baidu. Et de nouvelles listes sont prêtes, qui atteignent environ 250 000 titres. Reste à savoir qui, de l'appel au boycottage ou des tribunaux, pourra faire reculer le piratage en Chine ou au moins imposer la prise en compte du respect des droits des auteurs sur Internet.

Source :

- « L'industrie mondiale de la musique s'attaque au géant chinois Baidu », Yann Rousseau, *Les Echos*, 9 juin 2008.